



MENUS SEMAINE

13

ENTRÉE PRISE ADAPTÉE
NEOCAST
1 rue du 5ème régiment des HUSSARDS
88300 Neufchâteau
TEL : 07.56.21.32.65



Légumes de saison : Artichaut - Asperge - Betterave - Brocolis - Blette - Céleri-rave - Champignon - Chou - Chou de Bruxelles - Chou-fleur - Endive - Epinard - Frisée - Mâche - Navet - oignon - Panais - Poireau - Radis - Salsifi -

Fruits de saison : Ananas - Avocat - Banane - Citron - Clémentine - Fraise - Grenade - Kiwi - Mangue - Orange - Paumotu - Poire - Pomme -

lundi 23 mars 2026

MIDI

Lentille vinaigrette
Dos de colin meunière
Riz au beurre/ poireaux à la crème
Fromage
Fruit de saison

SOIR

Chou blanc
Sauté d'agneau curry
Julienne de légume et pomme de terre
Fromage
Cocktail de fruits

mardi 24 mars 2026

MIDI

Carottes râpées
Filet de poulet à la crème
Purée aux 3 légumes
Fromage
Mousse chocolat

SOIR

Salade de coleslaw
Rôti de porc
Polenta/carottes rondelles
Fromage
Fruit de saison

mercredi 25 mars 2026

MIDI

Terrine de campagne
Rôti de boeuf
Pomme de terre sautées/ brocolis
Fromage
Banane chocolat

SOIR

Quiche lorraine
batavia
Fromage
Yaourt aux fruits

jeudi 26 mars 2026

MIDI

Celeri vinaigrette
Boulette de soja à la tomate
Duo de tagliatelle
Fromage
Yaourt sucre de canne

SOIR

Feuillete fromage
Dos de colin à l'oseille
Salsifi/ fusili au beurre
Fromage
Fruit de saison

vendredi 27 mars 2026

MIDI

Salade verte et croutons cranberries
Lasagnes poulet, champignons épinards
Fromage
Donut sucré

SOIR

Oeuf vinaigrette
Escalope de dinde en jus
Pomme de terre rissolées
Fromage
Fruit de saison

Pour le bon fonctionnement du service, ces menus sont susceptibles d'être modifiés

Mise en ligne des menus le vendredi 20 mars 26 à 12:01

© Neocast 2026 Semaine 13 - V.85

(#) Décret n° 2025-141 du 13 février 2025 modifiant le décret n° 2002-1465 du 17 décembre 2002
relatif à l'étiquetage des viandes bovines, porcine, ovine et de volailles dans les établissements de restauration
(voir feuille ORIGINE DES VIANDES SEMAINE 13)

Depuis le 1er novembre 2019, un repas végétarien est obligatoire au moins une fois par semaine. Pour être en adéquation avec la loi nous mettons en place ce principe sous forme de repas sans viande une fois par semaine en journée non fixe.